

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 9 MARS 2018 A 16H00**

L'an deux mille dix-huit et le 9 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

**EXCUSES** : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER) - B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA).

**ABSENT** : P. TAILHADES.

A 16 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes membres.**

**2/ Avenant à la convention relative à l'exercice de la médecine préventive.**

**3/ Convention de location de la salle polyvalente.**

**4/ Aménagement de l'arrêt bus aux personnes à mobilité réduite.**

**5/ Subvention exceptionnelle allouée à la Régie des Pompes Funèbres.**

**6/ Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 de la Régie des Pompes Funèbres.**

**7/ Vote du Budget Primitif 2018 de la Régie des Pompes Funèbres.**

**8/ Interconnexion au réseau de distribution d'eau potable de Quarante.**

**9/ Demande de subventions pour le projet de vidéosurveillance.**

**10/ Renouvellement du contrat de bail de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie.**

**11/ Questions diverses.**

**1/ Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes membres.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de Communes a souhaité élargir le périmètre du groupement de commandes à de nouvelles familles d'achats afin de prendre en compte les besoins des communes membres. Elle donne la parole à M. BITTER qui a assisté à la réunion de la commission compétente à la Communauté de Communes, réunion au cours de laquelle il a été décidé que la famille « préparation et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et accueil de loisirs de mineurs » devait être intégrée à la convention constitutive du groupement de commande. Cette opération doit être réalisée par le biais d'un avenant. Elle soumet donc à l'assemblée un projet d'avenant qui validera cette décision et autorisera le Président de la CC Sud-Hérault à lancer la consultation auprès des entreprises selon la procédure formalisée. Le conseil municipal valide son projet à l'unanimité.

**2/ Avenant à la convention relative à l'exercice de la médecine préventive.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault s'est engagé dans une vaste opération de refonte de son activité de médecine préventive. Dans le cadre de cette action, le Conseil d'Administration du CDG 34 a décidé d'instaurer une tarification des actes mixte se composant d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0.21 % de la masse salariale de la collectivité et d'un tarif de 55 € par visite périodique. Madame le Maire propose de formaliser cette décision par le biais d'un avenant.

Le conseil municipal approuve cette proposition à la majorité (1 abstention : JL CONSUL) et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

**3/ Convention de location de la salle polyvalente.**

L'installation de l'alarme à la salle polyvalente est à présent achevée. Il y a lieu maintenant de la mettre en service. M. PELLERIN de la société ASC Electronique se propose d'assurer une formation à l'utilisation de cette alarme, aux associations qui disposent d'un local au sein de la salle polyvalente.

Par ailleurs, Madame le Maire propose de revoir la convention de location de cette dernière de façon à y inclure les préconisations nécessaires à la bonne utilisation de cette alarme. Elle propose également, compte tenu des travaux réalisés, de fixer la caution à 500 € pour les habitants de la commune et 1 000 € pour les habitants de la communauté de communes. De plus, un état des lieux doit être réalisé à la remise des clés ainsi qu'à leur restitution, par un employé communal. M. TABELLION signale que les chaises noires, du fait de leur vétusté, sont dangereuses. Il propose de les remplacer progressivement.

Il est également décidé de ne mettre à la disposition des utilisateurs que le nombre de tables et de chaises précisé dans la demande.

Madame le Maire soumet donc à l'assemblée un projet de convention intégrant ces diverses décisions.

Le conseil municipal valide ce projet de convention à l'unanimité.

#### **4/ Aménagement de l'arrêt bus aux personnes à mobilité réduite.**

Madame le Maire donne la parole à M. BITTER qui relate la rencontre du 24 février 2015 avec des représentants d'Hérault Transport. Lors de cette rencontre, un plan d'aménagement de l'arrêt bus aux personnes handicapées avait été présenté. Il reposait sur la rehausse de la chaussée et du trottoir de 17 à 21 cm. Un délai pour sa réalisation avait été demandé jusqu'en janvier 2018. Ce délai étant maintenant dépassé, Madame le Maire propose que la commission des travaux convoque Hérault Transport et lui propose la possibilité de jouer sur la pente de la chaussée et de modifier ainsi l'emplacement de l'arrêt bus afin d'éviter tout travaux d'aménagement.

La commission des travaux pourrait également mener une réflexion pour remettre en service la fontaine avec une circulation d'eau en circuit fermé.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

#### **5/ Subvention exceptionnelle allouée à la Régie des Pompes Funèbres.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'acquisition du corbillard, pour un montant de 9 900 € HT, ne peut être intégralement prise en charge par la Régie des Pompes Funèbres. Les différentes possibilités qui s'offrent à nous ont été étudiées. La solution nous permettant de disposer des fonds dans les délais les plus brefs s'avère être le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal à la Régie des Pompes Funèbres. Il convient donc d'acter par une délibération le versement de la somme de 6 800 € du budget principal au budget des pompes funèbres. Cette somme sera suffisante pour équilibrer le budget des pompes funèbres.

M. CONSUL fait remarquer qu'on aurait pu anticiper un emprunt. Madame le Maire lui répond qu'on ne dispose pas, sur ce budget, de la trésorerie suffisante pour rembourser les échéances.

Madame le Maire propose donc le versement d'une subvention de fonctionnement de 6 800 € au crédit de la régie des pompes funèbres.

Le conseil municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

#### **6/ Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 de la Régie des Pompes Funèbres.**

M. BITTER, adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le compte de gestion 2017 de la Régie des Pompes Funèbres, dressé par Madame le Receveur Municipal. Ce compte, en adéquation avec le compte administratif 2017, dressé par Madame le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. BITTER présente maintenant à l'assemblée le compte administratif 2017 de cette même régie.

# COMMUNE DE CRUZY

## REGIE DES POMPES FUNEBRES

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 415.55	
ASSURANCE	796.15	
SOINS DE CONSERVATION	1 009.65	
CERCUEILS	4 421.37	
FOURNITURES	70.50	
CREUSEMENT DE FOSSE	200.00	
ENTRETIEN CORBILLARD	112.15	
VETEMENTS DE TRAVAIL	1 499.05	
REMB FRAIS DE PERSONNEL A LA COMMUNE	1 010.90	
SALAIRES PERSONNEL	3 086.19	
	<b>13 621.51</b>	<b>0.00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 415.55
OBSEQUES	13 759.16	
	<b>0.00</b>	<b>1294.00</b>
	<b>13 759.16</b>	<b>1 415.55</b>

**Résultat fonctionnement exercice 2017 : 137.65 €**

**Résultat Investissement exercice 2017 : 1 415.55 €**

**Résultat clôture Fonctionnement 2016 : -1 501.57 €**

**Résultat clôture Investissement 2016 : 1 637.95 €**

**Résultat clôture Fonctionnement 2017 : - 1 363.92 €**

**Résultat clôture Investissement 2017 : 3 053.50 €**

M. BITTER demande au conseil d'approuver le compte administratif 2017 de la Régie des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2017 de la Régie des Pompes Funèbres.

## 7/ Vote du Budget Primitif 2018 de la Régie des Pompes Funèbres.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 de la Régie des Pompes Funèbres.

# COMMUNE DE CRUZY

## SERVICE POMPES FUNEBRES

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>		
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 364.00	
CERCUEILS	2 020.00	
FOURNITURES D'ENTRETIEN	500.00	
EQUIPEMENT PERSONNEL	500.00	
CREUSEMENT FOSSES (SOUS-TRAITANCE)	300.00	
SOINS POST-MORTEM	500.00	
ENTRETIEN CORBILLARD	200.00	
CARTE GRISE CORBILLARD	250.00	
ASSURANCE PERSONNEL + VEHICULE	980.00	
REMB FRAIS PERSONNEL COMMUNE	1 000.00	
SALAIRES + CHARGES	2 000.00	
AMORTISSEMENTS	721.00	
VIREMENT A LA SECTION INV	6 800.00	
OBSEQUES		10 335.00
SUBVENTION D'EXPLOITATION		6 800.00
<b>TOTAL</b>	<b>17 135.00</b>	<b>17 135.00</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
MATERIEL DE TRANSPORT	9 900.00	
AUTRE MATERIEL	674.00	
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ		3 053.00
AMORTISSEMENTS		721.00
VIREMENT DE LA SECTION FCT		6 800.00
<b>TOTAL</b>	<b>10 574.00</b>	<b>10 574.00</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Régie des Pompes Funèbres.

### **8/ Interconnexion au réseau de distribution d'eau potable de Quarante.**

Le cabinet d'études mandaté pour ce projet nous a transmis le dossier établi pour les demandes de subvention. Le détail estimatif des travaux s'élève à présent à 304 000 € HT. Ces frais incluent des frais de mission topographique qui n'avaient pas été évoqués jusqu'à présent. Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de signer tout document afférent à cette mission.

Le conseil municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

Par ailleurs, le cabinet d'études ENTECH nous a présenté un projet de convention avec la commune de Quarante. Ce projet fait état de la quantité d'eau nécessaire pour assurer le renouvellement de l'eau stagnant dans les canalisations assurant le raccordement entre les deux réseaux. Ce volume minimum annuel est de 1200 m<sup>3</sup>. Or, il est possible de remettre en service la canalisation d'interconnexion en période de besoin, pour un coût de 1 500 à 2 000 € HT, comprenant la vidange, le lavage, la désinfection et l'analyse. Le délai nécessaire à ces opérations est estimé à une quinzaine de jours.

Le Conseil Municipal étant partagé entre ces deux possibilités, elles figureront toutes les deux dans la future convention. Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention de connexion de secours pour l'alimentation en eau potable avec la commune de Quarante.

Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

M. DOMENECH tient à préciser que le projet relatif au forage de Marie-Close reste toujours d'actualité.

Le Département souhaite refaire l'enrobé de la route de Quarante, du panneau de sortie de Cruzy au panneau d'entrée de Quarante. Ces travaux étaient prévus pour l'année 2017 mais faute de crédits, ils ont été repoussés au premier trimestre 2018.

M. STEFANINI du Département ayant eu vent de notre projet d'interconnexion estime qu'il serait judicieux de programmer ces travaux après les travaux d'interconnexion. Or, ces derniers n'étant prévus qu'à partir du mois de juin, dans le meilleur des cas, il serait dommageable de perdre les crédits alloués à la réfection de la voirie.

Madame le Maire se propose donc de contacter M. STEFANINI pour dialoguer avec lui du calendrier prévisionnel de ces travaux et lui demander s'il serait possible de les prolonger à l'intérieur de l'agglomération, jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Narbonne.

### **9/ Demande de subventions pour le projet de vidéosurveillance.**

Le projet de vidéosurveillance de la commune a donné lieu à un appel d'offres suite au cahier des charges établi par l'adjudant-chef PITTAVINO.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres. A ce jour, l'une d'elles, la société ABSYS, nous a exposé sa conception du projet. Nous sommes dans l'attente des propositions des deux autres entreprises.

Madame le Maire propose, afin de pallier le financement de cette opération, de procéder à toutes les demandes de subvention auxquelles nous pouvons prétendre. Ces demandes seront établies avec le devis de l'entreprise la mieux disante et correspondant à nos attentes.

Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

#### **10/ Renouvellement du contrat de bail de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le contrat de bail commercial souscrit avec Mme Evelyne GORGUES concernant la location de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie arrive à terme (au bout de 9 ans), le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Elle propose de le renouveler. Elle fait également part à l'assemblée d'une demande de révision de loyer de la part de la locataire. Ce dernier s'élève actuellement à la somme de 296.55 € par mois. Il est indexé à l'issue de chaque période de trois ans, comme le stipule le contrat initial.

Madame le Maire propose de fixer le nouveau loyer mensuel à 200 €, à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, révisable tous les trois, à la date anniversaire, selon l'indice des loyers commerciaux.

Le conseil municipal valide ses propositions à la majorité.

#### **11/ Questions diverses.**

Transformateur électrique : Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux relatifs au déplacement du transformateur électrique débuteront le 26 mars prochain. Un arrêté d'interdiction de stationnement sur la place Jean Jaurès entrera en vigueur à compter de cette date et ce, jusqu'au 30 avril 2018. Les matériaux nécessaires aux travaux pourront être entreposés au stade ou à la station de lavage de la cave.

Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées : Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 5 mars dernier au siège de la communauté de communes avec le cabinet GAXIEU au sujet du SDAEU. Il ressort de cette réunion que le cabinet GAXIEU a remis en question la capacité de notre station d'épuration, eu égard au dimensionnement des ouvrages. Ainsi, mise en service en 1985, pour une capacité initiale de 300 m<sup>3</sup>/jour, sa capacité réelle, au vu des caractéristiques de ses ouvrages et des nouvelles normes en vigueur, ne serait plus actuellement que de 200 m<sup>3</sup>/jour. Actuellement, la charge hydraulique moyenne entrant à la station est de 182 m<sup>3</sup>/jour. La capacité résiduelle de notre station n'est donc que de 18 m<sup>3</sup>/jour, ce qui représente environ une population supplémentaire de 120 habitants. Il est nécessaire d'ores et déjà d'envisager les différents scénarios possibles afin que les permis de construire ne soient pas gelés. Compte-tenu du fait que la station actuelle est située en zone inondable, les deux seules possibilités qui se présentent à la commune sont :

- l'acquisition d'une parcelle pour la construction d'une nouvelle station,
- le raccordement à la station d'épuration de Quarante qui se trouve être actuellement surdimensionnée.

Ce dossier est donc à l'étude dans le cadre de la finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la commune.

Création d'un espace public, « Place des Marronniers » : Madame le Maire informe l'assemblée de l'attribution, par la Région Occitanie, d'une subvention de 43 821 € pour la réalisation des travaux de l'ancien boulodrome, rebaptisé « Place des Marronniers ». Cette subvention représente 25 % des travaux qui seront engagés pour la réfection de ce site.

Nous sommes encore dans l'attente de la réponse à la demande d'aide formulée auprès de l'Etat, dans le cadre de son Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Eclairage public : Une subvention au taux de 75 % nous a été octroyée par Hérault Energies pour des travaux d'extension d'éclairage public dans les secteurs suivants : route de Montplo, chemin du Coulet, impasse de la Liberté et chemin de Sainte Foi.

- Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine : Monsieur BITTER est en charge du remplacement du lave-vaisselle de la cantine, d'une capacité insuffisante. Actuellement, il dispose d'un devis de 8000 €. Il doit recevoir prochainement la Société Technique d'Équipement Professionnel, pour l'établissement d'un autre devis.

Divers :

- Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion d'information sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT, le 12 mars prochain à Puisserguier ainsi que d'une réunion sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le 4 avril 2018 à 20 heures à la salle polyvalente de Cruzy.

- Madame VINUELAS propose l'acquisition de dix tables pour la salle polyvalente avec chariot de rangement. Madame le Maire répond que cet investissement sera réalisé après le vote du budget communal 2018.

A 18 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,